

**AR Prefecture**017-200041614-20231017-2023\_10\_06-DE  
Reçu le 23/10/2023Ma Communauté  
de Communes**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 17 octobre 2023  
DELIBERATION n°2023\_10\_06****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	42	46	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ ( a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Didier BARREAU - Pascale GRIS - Joël LALOYEAUX – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysson CURTY -Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Steve GABET - David CHAMARD – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Yannick BODAN
<b>Convocation envoyée le :</b> 11 octobre 2023
<b>Affichage de la convocation le :</b> 11 octobre 2023

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> <b>23 OCT. 2023</b> n°: 017-200041614-20231017-2023_10_06-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> <b>- 2 NOV. 2023</b>

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les L2, L7 et L.332-8 2°,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 octobre 2023,

**Considérant** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Considérant** la nécessité de recruter un Coordinateur (trice) PTRE Rénov' Info Service – Conseiller(ère) France Rénov' et un Conseiller(ère) technique France Rénov',

**Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**1) Suppression de deux emplois**

A la suite du départ à la retraite d'un agent, Monsieur Christophe RAULT propose au Conseil Communautaire de procéder à la suppression du poste vacant à savoir : 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe, à temps complet.

Il propose également de supprimer l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet suite au recrutement d'une coordinatrice adjointe du réseau des bibliothèques sur un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

**2) Création d'emplois permanents – Pôle Développement et Transitions – Environnement – Transition énergétique et écologique**

- A compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, un poste d'attaché territorial « Coordinateur(trice) PTRE Rénov' Info Service et Conseiller(ère) France Rénov' », à temps complet pour l'exercice des fonctions suivantes :
  - *Taches*
    - Coordonner le projet de la PTRE
      - Définition et révision de la feuille de route de la PTRE avec les COPILS et les 3 EPCI
      - Coordination, planification et déploiement des actions de massification avec les 3 EPCI
      - Mobilisation des partenaires et des services des EPCI : coordination et animation du réseau d'acteurs de l'habitat autour de la PTRE
      - Animation d'un réseau de professionnels en lien avec la rénovation énergétique des logements
      - Recherche et mise en place d'initiatives incitant à la rénovation globale
      - Développement d'outils de connaissance des caractéristiques habitat-énergie du territoire
      - Suivi des actions, études et outils
      - Évaluation, reporting, et ajustement du dispositif avec les 3 EPCI,
      - Promotion du dispositif en collaboration avec les services communication des 3 EPCI

## AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023\_10\_06-DE  
Reçu le 23/10/2023

### Réaliser des actes de conseil en rénovation énergétique

- Réalisation des actes SARE retenus par la PTRE
- Co-organisation et participation aux animations sur la rénovation énergétique et non-énergétique

### Participation aux réseaux d'acteurs départementaux, régionaux et nationaux Habitat et Rénovation énergétique

#### o Taches afférentes

##### Animation / Participation aux réunions

- Animation du COPIL interne, du COPIL élargi et de l'Assemblée des partenaires de la PTRE, ainsi que de groupes de travail
- Participation aux commissions Environnement / Transition énergétique / Habitat / Développement économique des 3 EPCI selon les besoins
- Participation aux évènements des partenaires

#### o Secteur d'activité

- Territoire des Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau BAC + 3 à BAC + 5 minimum avec les connaissances de l'environnement, du fonctionnement et de l'organisation des collectivités territoriales, dont les règles de l'achat public, en transition énergétique, d'ordre technique pour la rénovation thermique et énergétique performante du bâtiment, des réglementations et des organismes en lien avec la rénovation énergétique et l'habitat, des techniques et outils de planification (PLUiH, SCOT, PCAET, OPA/PIG...). Il devra savoir gérer et suivre un budget, gérer et suivre des projets, planifier des actions et savoir communiquer, animer et dynamiser un groupe. De plus, le candidat devra justifier d'expérience professionnelle pour occuper ce poste.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie éventuellement du régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité.

- A compter du 1<sup>er</sup> février 2024, un poste Conseiller(ère) France Rénov', à temps complet – Technicien - pour l'exercice des fonctions suivantes :

#### o Missions principales

##### Conseil et expertise

- Assurer le conseil par téléphone ou sur rendez-vous des particuliers afin de leur apporter de manière neutre et gratuite des conseils techniques et financiers sur leurs travaux de rénovation, en particulier, mais pas seulement, d'économie d'énergie et d'installation de dispositifs à énergies renouvelables (Actes A1 et A2 du programme SARE)
- Accompagner avant travaux des ménages en rénovation globale (A4) et réaliser des évaluations énergétiques de logements

##### Animation

## AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023\_10\_06-DE  
Reçu le 23/10/2023

- Participer à l'animation d'un réseau d'artisans locaux du bâtiment compétents en termes de rénovation performante et d'économie d'énergie et d'ENR, les accompagner dans leur montée en compétence et leur labellisation (C3)
  - Animer des balades thermographiques (C1)
  - Participer à des conférences, expositions, salons, événements et visites de sites, et plus largement à toute action ponctuelle de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergies liées au logement, aux énergies renouvelables en direction du public (C1).
- o *Tâches afférentes*
    - Participer au réseau des Espace Conseil France Rénov' de Nouvelle Aquitaine et au réseau national, et participer aux formations organisées par l'ADEME
    - Participation à la rédaction du prévisionnel annuel d'activité et financier et à celle du compte rendu d'activités annuel.
  - o *Secteur d'activité*
    - Territoire des Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau BAC + 2 minimum, spécialité en maîtrise de l'énergie ou construction durable ou thermique du bâtiment donnant la capacité à réaliser des évaluations énergétiques. De plus, le candidat devra justifier d'expérience professionnelle pour occuper ce poste.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie éventuellement du régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité.

Pour ces deux postes, le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **Donne** acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- **Approuve** la suppression des postes suivants :
  - o 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe, à temps complet,

**AR Prefecture**

017-200041614-20231017-2023\_10\_06-DE  
Reçu le 23/10/2023

- o Le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet,

- **Approuve** la création des emplois permanents suivants :

**Création d'emplois permanents – Pôle Développement et Transitions – Environnement – Transition énergétique et écologique**

- A compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, un poste d'attaché territorial « Coordinateur(trice) PTRE Rénov' Info Service et Conseiller(ère) France Rénov', à temps complet pour l'exercice des fonctions suivantes :
  - o *Taches*
    - Coordonner le projet de la PTRE
      - Définition et révision de la feuille de route de la PTRE avec les COPILS et les 3 EPCI
      - Coordination, planification et déploiement des actions de massification avec les 3 EPCI
      - Mobilisation des partenaires et des services des EPCI : coordination et animation du réseau d'acteurs de l'habitat autour de la PTRE
      - Animation d'un réseau de professionnels en lien avec la rénovation énergétique des logements
      - Recherche et mise en place d'initiatives incitant à la rénovation globale
      - Développement d'outils de connaissance des caractéristiques habitat-énergie du territoire
      - Suivi des actions, études et outils
      - Évaluation, reporting, et ajustement du dispositif avec les 3 EPCI,
      - Promotion du dispositif en collaboration avec les services communication des 3 EPCI
    - Réaliser des actes de conseil en rénovation énergétique
      - Réalisation des actes SARE retenus par la PTRE
      - Co-organisation et participation aux animations sur la rénovation énergétique et non-énergétique
    - Participation aux réseaux d'acteurs départementaux, régionaux et nationaux Habitat et Rénovation énergétique
  - o *Taches afférentes*
    - Animation / Participation aux réunions
      - Animation du COPIL interne, du COPIL élargi et de l'Assemblée des partenaires de la PTRE, ainsi que de groupes de travail
      - Participation aux commissions Environnement / Transition énergétique / Habitat / Développement économique des 3 EPCI selon les besoins
      - Participation aux évènements des partenaires
  - o *Secteur d'activité*
    - Territoire des Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge.

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023\_10\_06-DE  
Reçu le 23/10/2023

Cet emploi sera ~~occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en~~ cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau BAC + 3 à BAC + 5 minimum avec les connaissances de l'environnement, du fonctionnement et de l'organisation des collectivités territoriales, dont les règles de l'achat public, en transition énergétique, d'ordre technique pour la rénovation thermique et énergétique performante du bâtiment, des réglementations et des organismes en lien avec la rénovation énergétique et l'habitat, des techniques et outils de planification (PLUiH, SCOT, PCAET, OPA/PIG...). Il devra savoir gérer et suivre un budget, gérer et suivre des projets, planifier des actions et savoir communiquer, animer et dynamiser un groupe. De plus, le candidat devra justifier d'expérience professionnelle pour occuper ce poste.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie éventuellement du régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité.

- A compter du 1<sup>er</sup> février 2024, un poste Conseiller(ère) France Rénov', à temps complet – Technicien - pour l'exercice des fonctions suivantes :
  - *Missions principales*
    - Conseil et expertise
      - Assurer le conseil par téléphone ou sur rendez-vous des particuliers afin de leur apporter de manière neutre et gratuite des conseils techniques et financiers sur leurs travaux de rénovation, en particulier, mais pas seulement, d'économie d'énergie et d'installation de dispositifs à énergies renouvelables (Actes A1 et A2 du programme SARE)
      - Accompagner avant travaux des ménages en rénovation globale (A4) et réaliser des évaluations énergétiques de logements
    - Animation
      - Participer à l'animation d'un réseau d'artisans locaux du bâtiment compétents en termes de rénovation performante et d'économie d'énergie et d'ENR, les accompagner dans leur montée en compétence et leur labellisation (C3)
      - Animer des balades thermographiques (C1)
      - Participer à des conférences, expositions, salons, événements et visites de sites, et plus largement à toute action ponctuelle de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergies liées au logement, aux énergies renouvelables en direction du public (C1).
  - *Tâches afférentes*
    - Participer au réseau des Espace Conseil France Rénov' de Nouvelle Aquitaine et au réseau national, et participer aux formations organisées par l'ADEME
    - Participation à la rédaction du prévisionnel annuel d'activité et financier et à celle du compte rendu d'activités annuel.
  - *Secteur d'activité*
    - Territoire des Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge.

## AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023\_10\_06-DE  
Reçu le 23/10/2023

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la spécificité des fonctions. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

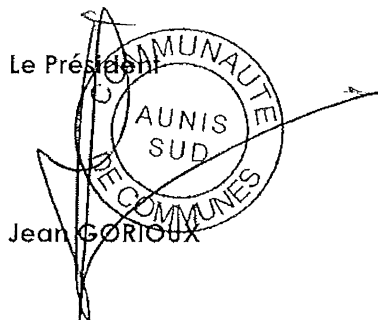
L'agent devra justifier d'un niveau BAC + 2 minimum, spécialité en maîtrise de l'énergie ou construction durable ou thermique du bâtiment donnant la capacité à réaliser des évaluations énergétiques. De plus, le candidat devra justifier d'expérience professionnelle pour occuper ce poste.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, assortie éventuellement du régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité.

- Prend bonne note que le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget, aux chapitres et aux articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les Signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 19 octobre 2023


Le Président



Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Yannick BODAN



### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20231017-2023\_10\_06-DE  
Reçu le 23/10/2023